

Appel à projets : un cadre clair et transparent

5 millions pour des projets innovants en matière d'Economie et d'Emploi

A. Contexte

Dans le cadre des politiques de l'Economie et de l'Emploi, le Ministre peut accorder des subventions financières à des projets concourant au développement de l'économie ou de l'emploi à Bruxelles.

Mais, et il s'agit d'une marque importante du parti DÉFI dans les accords de juillet 2014, la **Déclaration de Politique Régionale place l'évaluation permanente de l'efficacité des politiques publiques au cœur de ses priorités**. Un chapitre entier est d'ailleurs consacré à la bonne gouvernance régionale pour s'assurer que les moyens financiers dépensés correspondent aux objectifs du Gouvernement.

En d'autres termes, **la bonne gouvernance régionale, c'est s'assurer que chaque euro dépensé le soit à bon escient** en lien avec les objectifs fixés par la Déclaration de Politique Régionale.

En 2015, Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi avait, **pour la première fois en Région bruxelloise, posé un cadre clair pour les subsides facultatifs**. Il avait défini des **thèmes prioritaires**, établi un **seuil minimal de financement**, installé une **logique de dossier unique** et chargé l'**administration**, Bruxelles Economie et Emploi, d'effectuer une **première analyse du dossier**.

Par ailleurs, **dans le cadre de la réforme des outils économiques**, le Ministre de l'Economie s'engage à optimiser l'ensemble des aides et services afin de contribuer au développement d'un environnement favorable à la croissance économique. A côté de la rationalisation des structures économiques, de la révision des aides à l'expansion économique, on retrouve la nouvelle procédure d'octroi des subsides facultatifs.

B. La réforme globale des subsides facultatifs

Aujourd'hui, Didier Gosuin va un pas plus loin en imposant sa méthode :

- œuvrer en toute transparence sur base de critères clairs et connus de tous
- évaluer les politiques menées

Dorénavant, et c'est une première en Région bruxelloise, quasi 100% des subsides facultatifs économie et emploi seront attribués sur base d'appels à projets. Soit quelque **5 millions d'euros soumis à un jury d'experts**.

En 2016, l'octroi de subsides facultatifs est structuré autour de **huit appels à projets spécifiques**. Chacun des huit appels à projets disposera d'un règlement propre, d'une temporalité spécifique et d'un processus de sélection basé sur une méthodologie commune.

Ces huit thématiques ont été sélectionnées sur base des priorités définies dans la Déclaration de Politique Régionale et dans la Stratégie 2025. Elles pourront, en 2017, évoluer et être modifiées afin de s'adapter à l'évolution du contexte socio-économique bruxelloise.

Une fois les appels à projets clôturés, **chaque dossier introduit sera analysé par des comités d'avis** propre à chaque appel à projets. Ils seront **composés de représentants d'organismes publics, associatifs et économiques liés à la thématique** et appuyés par des experts.

Si en 2015, l'Administration remettait seule un premier avis sur les projets, aujourd'hui un jury d'experts, sélectionnés en fonction de leur compétences, est chargé de remettre un avis complet sur chaque projet rentré.

Par ailleurs, pour faire face à certaines urgences, un montant spécifique a été réservé. Ces crédits résiduels pourront être octroyés à titre exceptionnel et de manière dûment justifiées à des projets non couverts par les appels à projets ou être utilisés pour compléter les moyens de l'un ou l'autre appel à projets qui devrait connaître un succès plus important qu'escompté au départ.

C. Les huit thématiques 2016

1. Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat

Un constat : les jeunes sont encore trop frileux à oser lancer leur propre business. Grâce à cet appel à projet, nous contribuerons à diffuser la culture entrepreneuriale auprès des jeunes et des enseignants mais aussi à développer les compétences et les connaissances entrepreneuriales. Les projets devront également encourager le passage à l'acte entrepreneurial ainsi que la concrétisation du désir d'entreprendre à court terme.

BUDGET : 400.000€

2. Accompagnement à l'entrepreneuriat :

Cet appel à projet s'adresse aux acteurs bruxellois qui portent des missions de soutien à l'entrepreneuriat pour des publics spécifiques (femmes, étudiants, personnes peu qualifiées, etc.) ou d'accompagnement à l'entrepreneuriat, via notamment des actions d'aide à la création de start-up, à la transmission d'entreprise, etc.

BUDGET : 1.500.000€

3. Ouverture de commerces innovants

Destiné aux commerces, l'objectif est de stimuler l'ouverture de commerces innovants et de revitaliser la devanture des commerces. Une attention particulière sera également accordée à l'ouverture de commerces innovants s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire.

BUDGET : 300.000€

4. Stimuler l'attractivité des quartiers commerçants du Pentagone #BrusselsLockdown

Début février, le Gouvernement bruxellois annonçait le lancement d'une campagne de crowdsourcing pour stimuler l'attractivité des 10 quartiers commerçants du Pentagone et révéler leur identité suite à l'impact économique du #BrusselsLockdown.

BUDGET : 300.000€

5. Economie circulaire

L'objectif est d'encourager l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat en économie circulaire au sein du monde économique bruxellois. A travers des projets concrets, recyclage et réemploi, écoconception, économie de la fonctionnalité ou développement d'outils d'appui au changement, un des buts poursuivis est de stimuler l'emploi local.

BUDGET : 500.000€

6. Economie sociale

L'appel à projet vise à soutenir le développement économique bruxellois en finançant des projets d'économie sociale innovants et porteurs d'emploi développés par des associations et des entreprises sociales qui traduisent dans leur projet économique une finalité sociale et un mode de gouvernance démocratique et participatif.

BUDGET : 503.000€

7. Lutte contre les discriminations en emploi et diversité

Les projets visés par cet appel doivent s'inscrire dans des démarches de sensibilisation et d'information en lien avec la problématique de la discrimination en emploi. L'objectif est également de financer des projets innovants relatifs à l'emploi de personnes peu qualifiées ou issues de l'immigration ainsi que des projets de promotion de la diversité au sein des entreprises privées et publiques.

BUDGET : 704.000€

8. Equipement des écoles en matériel technique

Afin d'améliorer les compétences des jeunes dans les filières techniques et de les former aux dernières techniques, la Région investit 900.000€ dans les écoles bruxelloises.

BUDGET : 900.000€

D. Le cadre d'agrément

Parallèlement, et comme le Gouvernement l'a décidé dans le cadre de la rationalisation des outils économiques, un cadre d'agrément sera appliqué à l'ensemble des porteurs de projets proposant des activités d'accompagnement à l'entrepreneuriat.

Le cadre d'agrément portera à la fois sur les projets d'accompagnement des entreprises rentrant dans le cadre de l'appel à projet « accompagnement » mais aussi dans d'autres

appels, comme l'économie sociale ou l'économie circulaire où des projets d'accompagnement pourraient être sélectionnés.

L'agrément d'accompagnement est une marque de reconnaissance de la qualité du projet d'accompagnement dans ses dimensions entrepreneuriales, pédagogiques et économiques.

Il permettra de **s'assurer de la qualité des services proposés**, y compris par les structures privées, **aux entrepreneurs bruxellois** et d'atteindre les plus haut standards de valeur ajoutée.

Le but est **d'offrir un panel de services aux entrepreneurs bruxellois** le plus complet possible mais également que les **services** proposés par le secteur privé et subsidiés par les pouvoirs publics soient **complémentaires** aux offres de services proposés par les acteurs régionaux : **plus de doublons et de chevauchements.**

Par ailleurs, **l'agrément d'accompagnement sera proposé pour 3 années** et conduira le porteur de projet à intégrer le réseau d'accompagnement mis en place par la Région. Il permet donc de **garantir la sécurité des actions sélectionnées en assurant leur continuité.**

E. Conclusion

Avec cette nouvelle procédure d'octroi des subsides facultatifs, le Ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi a décidé de faire les choses correctement car les actions financées par les deniers publics doivent être tout à fait transparentes et ne subir d'aucune ambiguïté. Il s'agit d'une première en Région bruxelloise.

Ce chantier fait partie d'un projet plus vaste d'une réforme complète de l'ensemble des instruments économiques publics.

La rationalisation des structures économiques, lancée en octobre dernier, a pour but d'optimiser les structures économiques et leur fonctionnement.

La révision des aides à l'expansion économique vise à annuler les effets d'aubaine et les chevauchements entre les différents mécanismes publics. Elle doit permettre d'adapter le système aux besoins actuels des entrepreneurs.

Autant de chantiers qui s'inscrivent dans le long terme afin de s'assurer que l'argent du contribuable bruxellois contribue réellement à améliorer la situation socio-économique de Bruxelles.